

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le 15 septembre 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Installation d'un nouveau conseiller municipal et modification de la composition des commissions municipales et du Centre communal d'Action Sociale

Mme Maryvonne GUILLERMOU ayant démissionné, Mr Loïc LE MENEDEU, devient conseiller municipal ; il intégrera les mêmes commissions ainsi que le CCAS.

Agenda d'accessibilité programmée

Conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014, un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) des établissements communaux recevant du public et des installations ouvertes au public a été réalisé. L'Ad'AP comprend un état des lieux des établissements en matière d'accessibilité, la description chiffrée pour chaque établissement des travaux nécessaires à sa mise en conformité et une planification de réalisation des travaux.

Vingt-six établissements ont fait l'objet d'un état des lieux. Certains d'entre eux répondent déjà aux normes d'accessibilité. Pour les autres, chaque action de mise en accessibilité a fait l'objet d'une estimation financière. Une programmation pluriannuelle des actions a été établie sur deux périodes de 3 ans, soit 6 ans compte tenu de l'ampleur du patrimoine concerné et des budgets induits. Unanimité.

Modification n° 1 du Plan local d'urbanisme

Après enquête publique et avis favorable du commissaire-enquêteur, la modification du plan local d'urbanisme est approuvée à l'unanimité. Le dossier est à la disposition du public en mairie.

Transfert à la Communauté de Communes du Pays des Abers de la compétence en matière de plan local d'urbanisme

Vu la loi « ALUR » du 24 mars 2014 et la délibération du conseil de la Communauté de Communes du Pays des Abers du 18 juin 2015, considérant l'intérêt d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle des 13 communes composant la Communauté de Communes, le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert à la CCPA de la compétence « Plan Local d'Urbanisme ».

Avenant n° 2 à la convention entre le Service d'Incendie et de Secours et la Commune de Plabennec pour la construction du nouveau Centre de Secours

Unanimité pour un avenant n°2 à la convention avec le SDIS pour prendre en compte la réduction du coût prévisionnel de l'opération.

Convention entre les Communes desservies pour le financement du nouveau Centre de secours

Les Communes de Plabennec, Plouvien, Le Drennec, Kersaint-Plabennec, Loc-Brévalaire et Plouvien sont totalement ou partiellement desservies par le Centre de secours de Plabennec. Les conseils municipaux de ces Communes se sont déjà engagés à participer au financement de la construction du nouveau Centre de secours. Le principe et les modalités de calcul de la répartition du financement du nouveau centre de secours demeurent inchangés.

Néanmoins, les montants prévisionnels des travaux ont été réduits, compte tenu des résultats de l'appel d'offres du SDIS. Cela a permis de réduire le coût total prévisionnel et par conséquent la participation résiduelle à la charge des Communes. Cette participation est à présent estimée à 736 286 €. La part de la Commune de Plabennec s'élève à 440 583 €, à laquelle s'ajoute la cession gratuite du terrain.

Règlement intérieur de l'Espace culturel du Champ de Foire

Après examen par la Commission Culture et Patrimoine, le conseil municipal approuve à la majorité le règlement intérieur de l'Espace culturel du Champ de Foire.

Conditions d'utilisation de l'espace culturel du Champ de Foire par les établissements scolaires

Les conditions d'utilisation de la salle culturelle Tanguy Malmanche par les établissements scolaires (écoles, collèges, IME, MFR) de Plabennec sont approuvées à la majorité. Production sur scène par les élèves des établissements : salle mise à disposition gratuitement 2 fois par an ; organisation de spectacles : location 350 € ; projection de films sur le temps scolaire : salle mise à disposition gratuitement.

Prix de la municipalité

A l'occasion de l'exposition à l'Espace culturel du Champ de Foire du Club de dessin et peinture en juin dernier, la Commission Culture a choisi de décerner le prix de la municipalité à deux œuvres, dont le conseil municipal en approuve à l'unanimité l'acquisition par la Commune :

- Dessin : « Ville de Plabennec » de Madame Marcelle BOURHIS
- Sculpture : « Hermine et Triskell » de Madame Marie-Louise DENIEL

Règlements intérieurs des services périscolaires et extrascolaires

Approbation à l'unanimité des règlements modifiés des services péri et extrascolaires.

Demande de subvention de la Caisse d'allocations familiales pour le logiciel de gestion des services enfance Unanimité

Recrutement d'un contrat unique d'insertion- C.A.E.

Unanimité pour le recrutement d'un C.A.E. à compter du 21 septembre 2015 pour exercer les fonctions d'agent d'animation périscolaire à temps complet.

Modification du tableau des effectifs

Suite à la mutation d'un Attaché, il est décidé à la majorité de modifier le tableau des effectifs du personnel conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, pour permettre le remplacement de cet attaché par un contractuel en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire.

Loyer local commercial rue de la Mairie

La Commune est propriétaire d'un local commercial situé 1, rue de la Mairie, actuellement vacant. Le conseil municipal détermine à l'unanimité (7 abstentions) le montant du loyer de ce local.

Acquisition d'une partie de la parcelle YP 335 au Scaven

L'acquisition d'une emprise d'environ 80 m2 sur la parcelle cadastrée YP 335, au Scaven, dans le cadre de l'aménagement de la vélo-route est décidée à l'unanimité par le conseil municipal au prix de 55 € le m2.

Désignation de représentants à la commission de suivi du site de la plateforme de maturation des mâchefers

Le conseil municipal désigne Pierre L'HOSTIS et Jacques GUILLERMOU en tant que titulaires, et Christophe MICHEL et Claude BIANEIS, en tant que suppléants.

Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Le conseil municipal soutient à la majorité la demande de l'Association des Maires de France que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations de l'Etat aux Communes, tant dans son volume que dans son calendrier.